



Permis de conduire et employeur

Par **Tasmine**, le 12/11/2012 à 12:05

Bonjour,

Le permis de conduire pour un chauffeur est indispensable. Ceci étant est ce qu'un employeur peut obliger ses employés à signer tous les jours une feuille stipulant que l'employé à toujours son permis ?

je veux bien que cela soit fait une fois par an, voire une fois par mois! mais tous les jours, est ce bien légal?

En outre, ce point n'est pas stipulé sur le contrat de travail.

Merci pour les réponses que vous pourrez m'apporter.

Cordialement,

tasmine.